

Yens, le 5 août 2024

**Préavis municipal 2024-05**

Demande de crédit de  
Fr. 1'445'000.- pour la réfection des  
ouvrages AF et collecteurs –  
Etape E01 - 2024

**La Municipalité de Yens**

au

**Conseil communal de Yens**

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

**1. Introduction**

Par l'adoption du préavis municipal 2023-04, en date du 26.06.2023, le Conseil Communal octroyait un crédit de Fr. 84'000.- pour l'étude de la réfection des ouvrages AF – étape E01 - 2023 - 2024.

Le préambule dudit préavis faisait mention d'une manière détaillée de l'historique, de la justification et des démarches entreprises visant à procéder à la réfection des ouvrages AF en 3 étapes. Ces éléments ne sont pas répétés, lesquels peuvent être repris en tout point dudit préavis.

En octobre 2023, la Municipalité a initialisé les études de détail avec le mandataire technique et une intention de réalisation des travaux de l'étape E01 – 2024.

La liste exhaustive des ouvrages à réfectionner en étape E01 a été un des points de l'étude de détail, laquelle a abouti au choix ciblé des ouvrages prioritaires à réfectionner.

L'étape E01 - 2024 qui englobe l'étape 1 - court terme et l'étape 2 - moyen terme permettra de réfectionner ~6.6 km (40%) de chemins sur un total de ~16.7 km inventoriés. L'ultime phase, qui couvrira l'étape 3 – long terme sera en principe programmée dans la législature 2026 - 2031.

**Evolution, pluridisciplinarité, projet AF intégré**

Certains engagements et quelques démarches entreprises en amont par la Municipalité ont influencé et orienté l'étude de détail de réfection des ouvrages AF. La gestation du projet AF a été allongée par la prise en compte et l'intégration de projets environnementaux liés et de remise en état de cours d'eau, notamment.

Etendu à l'ensemble du territoire communal, le « projet AF », *a priori* essentiellement tourné vers un but d'amélioration de l'outil agricole s'est étoffé. Il est devenu pluridisciplinaire.

## 2. Exposé des motifs

### Projet de réfection étape 01 – 2024, dessertes agricoles

L'étape 01-2024 répond à l'urgence de la situation et à l'opportunité de réfectionner des chemins de dessertes et les collecteurs d'assainissement attenants dans le cadre du programme de remise en état des ouvrages AF et avec les aides étatiques dédiées. L'intention est d'effectuer les travaux dès après les moissons, en août 2024, de manière à minimiser les désagréments pour la culture des champs.

Les ouvrages à réfectionner en étape E01 en conformité du cahier des charges AF sont :

- a) Gr03 – 860 m (dont Bi03 ~30 m, à titre de desserte du hangar agricole communautaire)
- b) Be04 – 990 m (réfection partielle dalle béton)
- c) Drainage et collecteur principal du Bon – 1953 (attendant au chemin Be04)
- d) Bi07 – 575 m (dont 260 m sont situés sur le territoire de la commune de Hautemorges) y compris collecteurs
- e) He09 – 340 m (aménagement d'une patte d'oie, collecteur ; talweg Muraz)
- f) Bi11 – 445 m (réfection partielle de l'entrée du chemin sur ~105 m ; talweg Gare)
- g) Bi16 – 401 m, Gr16 – 362 m (y compris évacuation des eaux à coordonner avec le projet « Etang Rainette Verte » conduit par la Maison de la Rivière)
- h) Bi18 – 1290 m y compris collecteurs, (chemin vicinal de liaison avec Lavigny et Saint-Livre)
- i) Gr/Bi18'p – 210 m (propriétaire intéressé)
- j) Gr20p – 80 m (propriétaire, en principe intéressé)

Le rapport technique du projet du 02.02.2024, détaille la situation, les dégradations et les réfections de chaque chemin et de chaque ouvrage. En condensé et en résumé pour l'ensemble des ouvrages, le contexte est le suivant :

#### *Situation*

Les chemins de dessertes, vicinaux, ou privés analysés sont décrits dans leur emplacement et dans leur fonction. Là où l'évacuation des eaux de ruissellement est nécessaire, les chemins sont longés de collecteurs, qui par l'intermédiaire de gueulards et de grilles captent les eaux de ruissellement.

#### *Dégradations*

Les revêtements en bitume et gravelés des chemins sont usés et pour la plupart en fin de vie. Malgré les réparations ponctuelles et un entretien suivi, les chemins en bitume, souffrent de dégradations et de faïençage. L'analyse des 11 carottes des revêtements bitumineux ont révélé des traces de pollution moyenne au HAP<sup>1</sup> du chemin Bi18 – chemin du Moulin Martinet.

Parfois, les banquettes remontées empêchent l'écoulement naturel de l'eau de ruissellement dans les champs attenants, là où celle-ci n'est pas captée par les gueulards et les grilles.

En février 2024, des contrôles TV systématiques de tous les collecteurs longeant ou en périphérie des chemins à réfectionner ont été réalisés.

---

<sup>1</sup> HAP

Hydrocarbures aromatiques polycycliques

### *Réfections*

Pour les chemins en bitume, leur réfection consistera au rabotage du revêtement, à la recharge du profil en long, à la rectification du devers et à des purges de fondation par endroits, puis à la pose d'un nouveau revêtement AC16N 70 mm et finalement à l'aménagement des banquettes – accotements ; le tout conformément au profil-type des chemins AF.

Pour les chemins gravelés, la réfection s'opérera par une recharge et une homogénéisation de la fondation existante, puis par la mise en œuvre d'un revêtement gravelé fin argileux, épaisseur 5 cm, type jaune de La Sarraz ou analogue.

Les contrôles TV des collecteurs révèlent quelques avaries à réparer et ~680 m de collecteurs à remplacer, ainsi que ~35 chambres-gueulards de récolte des eaux à renouveler.

### *Remise en état périodique de dessertes*

Deux tronçons de chemins moins sollicités nécessitent un entretien appuyé en la forme d'une REP – remise en état périodique, conforme au standard et aux règles de l'art AF. Ces travaux peuvent bénéficier d'aides étatiques ciblées. La durée de vie du revêtement de ces chemins sera prolongée de 10 à 15 ans :

- k) Bi07 – 180 m, Bonbernard 2, REP (remise en état périodique)
- l) Bi20 – 1530 m Teinture, REP (remise en état périodique)

### Réfection, réparation d'ouvrage d'art

Un contrôle et une réfection de deux ponceaux, en lien avec les chemins qui les traversent, sont nécessaires. Les projets précis d'exécution doivent être établis pour :

- m) Bi18, chemin du Moulin Martinet, ponceau sur le Boiron
- n) Bi20, chemin de la Teinture, ponceau sur le Boironnet

### Cours d'eau, ruisseaux, talwegs

En cours d'étude, interpellée par des propriétaires et suite à certaines observations, la Municipalité a identifié plusieurs anomalies et des cas de dysfonctionnement sur les cours d'eau et les ruisseaux du territoire de Yens.

En avril 2024, une séance initialisée par l'exécutif communal, réunissant la DGE<sup>2</sup>-Eau - le voyer des eaux et son adjoint, DGE-Biodiversité - le garde faune, DGE-Forêt - le garde de triage, une délégation de la Municipalité et le mandataire technique, a permis d'inventorier sommairement 4 cas et de prioriser les interventions de remise en état.

Ces 4 cas, qui peuvent bénéficier de subvention de la part de la DGE, sont intégrés au projet. S'agissant d'entretien et de réfection, en milieu humide, aquatique et forestier, un suivi environnemental de réalisation (SER) est exigé de la part de l'instance cantonale. Ils sont :

- o) Secteur Pra Palud, DP63 – Travaux de protection contre les débordements
- p) Secteur Chanta-Merloz – Sus-Vellaz, talweg Muraz ; coordination de travaux à organiser par la Commune, avec participation financière des propriétaires privés
- q) Secteur Moulin au Loup, DP1170 – Remise en état du gabarit hydraulique

<sup>2</sup> DGE

- r) Secteur Moulin au Loup, Le Nouriflon DP1172 – Mesure de protection du ponceau sous le Moulin, herse en principe travaux privés ; nettoyage forestier du cordon boisé en amont, en principe à organiser par la Commune

Deux autres cas privés ont été évoqués. Ils bénéficieront de la synergie des travaux communaux, d'un appui technique pour les demandes d'autorisation. Ces cas sont :

- s) Secteur Moulin au Loup, Le Nouriflon DP1172 – Mesure de protection du ponceau sous le Moulin, nettoyage forestier du cordon boisé en amont
- t) Secteur Moulin Martinet, Le Boiron – Augmentation du gabarit hydraulique au droit du Moulin

### Nature et environnement

A l'été 2022, la Municipalité avait mandaté la Maison de la Rivière pour réaliser un état des lieux de la commune et de son évolution, ainsi qu'un diagnostic du patrimoine naturel existant, disparu et à promouvoir. Ce diagnostic débouche sur une série de mesures non contraignantes pouvant être développées et mises en place, dans le but de conserver, d'améliorer ou de recréer des éléments favorables à la biodiversité sur le territoire communal.

L'intention affirmée du projet de réfection des ouvrages AF est de prendre en compte les « éléments naturels ». Une coordination fine des projets AF et « nature » est à l'œuvre. La Municipalité coordonne le travail des mandataires.

### Prairie inondable du Bonbernard

Située en zone agricole (SDA - surface d'assolement), le projet de « Prairie inondable du Bonbernard » est inscrit dans le Réseau écologique du Boiron de Morges. Il a reçu l'aval de la Municipalité, du propriétaire et de l'exploitant de la parcelle concernée. Il est soutenu techniquement et financé par Pro Natura, le KARCH<sup>3</sup> et la DGE-Biodiversité. La Municipalité a le rôle de maître d'ouvrage. La Maison de la Rivière est le porteur et le coordinateur du projet.

Au stade actuel des études, une synergie s'est dégagée entre le projet « Prairie inondable » et le projet « Réfection d'ouvrage AF », qui par l'intermédiaire d'un collecteur à mettre en œuvre au chemin Gr16 – « Sus Paquier », pourvoira à l'apport d'eau supplémentaire, bienvenu, dans la roselière attenante à la prairie inondable.

### Expert agricole et biologiste

Compte tenu de la nécessité d'organiser des consultations auprès des Services de l'Etat, de conseillers, d'encadrer des propriétaires - exploitants et de procéder à des taxations et des indemnisations de cultures, la Municipalité s'est adjoint les services d'un expert agricole.

De même, et exigé par les instances de la DGE pour les travaux en milieu naturel, l'ingénieur en génie civil sera accompagné d'un biologiste qui assurera le suivi environnemental de réalisation des travaux.

<sup>3</sup> KARCH

Centre Suisse de Coordination pour la Protection des Amphibiens et Reptiles de Suisse

## Contexte foncier, autorisations (enquête publique)

Pour la grande majorité, les réfections des ouvrages sont contenues dans l'espace des domaines publics existants ou sur des tracés de servitudes personnelles en faveur de la Commune (passage public). Les chemins Bi07 et Bi16 nécessitent une adaptation des limites de propriété et du domaine public. Une procédure *ad hoc* conforme à l'article 14 de la Loi sur les Routes (LRou), sera mise en œuvre pour régulariser les deux cas.

Les ouvrages et les chemins privés disposent des droits nécessaires.

S'agissant de travaux de réfection et pour autant qu'ils n'entraînent pas une modification du revêtement, il ne sera en principe pas nécessaire d'ouvrir des enquêtes publiques. En d'autres termes, si l'intention de remplacer un chemin herbeux par un chemin gravelé ou un chemin gravelé par un chemin en bitume, ces modifications doivent être soumises à l'enquête publique. Des consultations de la DGAV et/ou de la DGMR<sup>4</sup>, en parallèle de la mise en œuvre du projet d'exécution, sont obligatoires.

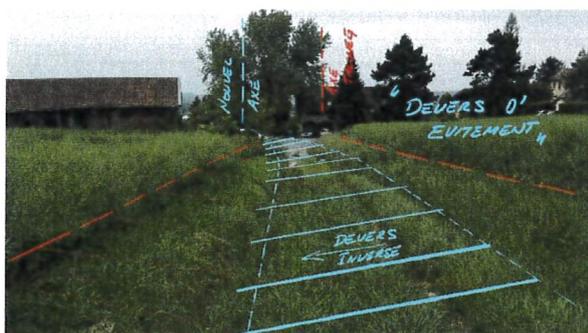
Une séance d'information sera organisée pour les usagers et les propriétaires bordiers concernés par les travaux.



*Chemin Be04 – Marais du Bon*



*Chemin Gr16 – Sus Paquier*



*Talweg « Muraz »*



*Talweg « Route de la Gare »*

<sup>4</sup> DGMR

Direction générale de la mobilité et des routes

### 3. Modalités financières

#### Devis général

Les travaux ont été mis en soumission conformément à la LMP-VD<sup>5</sup>. Le devis général est basé sur les prix des premiers soumissionnaires. La part des travaux divers et imprévus est estimée à 15 %. Le montant total des travaux (TTC, TVA 8.1%) y compris honoraires se monte à **Fr. 1'529'000.-** (précision +/- 10 %). Le devis détaillé par poste se présente comme suit :

Art.	DESIGNATION	-3	OUVRAGES AF - REFECTION			TOTAL
			912 CHEMINS	912 ASSAINISSEMENT S	913 AMENAGMT PARCELLES	
	LOC	U	Q			
<b>1</b>	<b>Génie civil</b>					<b>fr. 1'040'000</b>
1.1	Chemin Gr03	m1	860	fr. 74'000		fr. 74'000
1.21	Chemin Be04 - variante réparation béton	m1	200	[78'000]	[53'000]	[131'000]
1.22	Chemin Bi04v	m1	291	fr. 85'000	fr. 55'000	fr. 140'000
1.3	Chemin Bi07A - Apples	m1	225	fr. 70'000		fr. 70'000
1.3	Chemin Bi07B - Yens	m1	337	fr. 60'000	fr. 60'000	fr. 120'000
1.4	Chemin He09 - Bi09	m1	60	fr. 23'000	fr. 30'000	fr. 53'000
1.5	Chemin Bi11	m1	225	fr. 15'000	fr. 9'000	fr. 24'000
1.6	Chemin Gr16-Bi16	m1	780	fr. 99'000	fr. 28'000	fr. 127'000
1.7	Chemin Bi18	m1	1110	fr. 172'000	fr. 25'000	fr. 197'000
1.8	Chemin Gr18p'	m1	220	fr. 44'000	fr. 3'000	fr. 47'000
1.9	Chemin Bi - Gr20p	m1	80	fr. 25'000		fr. 25'000
1.91	Talweg "Gare" - Bi11	p	1		fr. 32'000	fr. 32'000
1.92	Talweg "Muraz" - He09 - Bi09	p	1	fr. 60'000		fr. 60'000
1.93	Rép. ouvrage d'art - ponçeaux Bi18 + Bi20	p	1	fr. 71'000		fr. 71'000
<b>2</b>	<b>Génie civil - REP (remise en état périodique)</b>					<b>fr. 120'000</b>
2.1	Chemin Bi20 - Teinture	m1	180	fr. 103'000		
2.2	Chemin Bi07 - Bonbernard 2	m1	1530	fr. 17'000		
<b>3</b>	<b>Travaux annexes</b>					<b>fr. 22'000</b>
3.1	Expertise routière (HAP)	p	11	fr. 7'000		
3.2	Contrôle TV				fr. 15'000	
	<b>MONTANT DES TRAVAUX</b>			<b>fr. 794'000</b>	<b>fr. 356'000</b>	<b>fr. 32'000</b>
						<b>fr. 1'182'000</b>
<b>4</b>	<b>Divers, imprévus</b>		15%	fr. 115'000	fr. 52'000	fr. 5'000
						fr. 172'000
	<b>MONTANT DES TRAVAUX</b>			<b>fr. 909'000</b>	<b>fr. 408'000</b>	<b>fr. 37'000</b>
						<b>fr. 1'354'000</b>
<b>5</b>	<b>Honoraires</b>					
5.1	Etude préliminaire			fr. 19'000		fr. 19'000
5.2	Ingénieurs, études et appels d'offre			fr. 52'000	fr. 23'000	fr. 2'000
5.3	Ingénieurs, direction travaux et mise en service			fr. 53'000	fr. 24'000	fr. 2'000
						fr. 77'000
						fr. 79'000
	<b>MONTANT TOTAL ESTIMATIF TTC</b>			<b>fr. 1'033'000</b>	<b>fr. 455'000</b>	<b>fr. 41'000</b>
	(TVA 8.1 % comprise)					<b>fr. 1'529'000</b>

La répartition des coûts sur la base du cahier des charges et de la soumission AF - type est la suivante :

912	Chemins (dont REP pour Fr. 120'000.-)	Fr.	787'000.-
912	Assainissements	Fr.	341'000.-
913	Aménagement de parcelles	Fr.	32'000.-
3.	Travaux annexes, Expert. rout., ctrl TV	Fr.	22'000.-
4.	Divers, imprévus 15 % (Nettoyage forestier, ctrl TV, trav. géom., biologiste)	Fr.	172'000.-
5.1	Etude préliminaire	Fr.	19'000.-
5.2	Ingénieurs, étude, appels d'offres réalisation	Fr.	77'000.-
5.3	Ingénieurs, réalisation, suivi SER	Fr.	79'000.-
	<b>Demande de crédit, montant total (TTC)</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'529'000.-</b>

<sup>5</sup> LMP-VD

Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics

## Financement

Sur la base de l'étude préliminaire de réfection des ouvrages AF et suite à l'expertise fédérale du dossier tenue le 03.02.2022, la Municipalité a obtenu un engagement de cofinancement de la part des instances étatiques aux taux de 27% - subvention CH - OFAG<sup>6</sup>, et 30% - subvention VD - DGAV<sup>7</sup>.

Avant le début des travaux, des demandes de subvention seront adressées aux instances. Des acomptes peuvent être obtenus dès le début des travaux, jusqu'à 80% des promesses de cofinancement. Le règlement financier des subventions intervient sur la base du décompte final des travaux, établi après réception de ceux-ci.

## Participation de tiers

Le chemin vicinal Bi07 (chemin du Bonbernard) relie Apples à Yens. Le tronçon 1270-1530, (260 m) se situe sur le territoire de la commune de Hautemorges (localité d'Apples). Dans le principe et sur ordre de la DGAV, cette réfection sera facturée en la forme d'une « Participation de tiers » à la commune concernée.

Les chemins 18'p et 20p sont des chemins privés compris dans l'étude et comptabilisés dans le devis général. Pour bénéficier des subventions et pour autant que les propriétaires soient intéressés à la réfection-restructuration de leurs ouvrages, la Municipalité gère l'ensemble des opérations. Elle facture aux tiers propriétaires la part leur incombant sous la forme dite de « Participation de tiers ».

Le maître de l'ouvrage doit assurer le financement de l'ensemble de l'opération. Les parts estimées de chacun seraient en principe les suivantes :

A) Part communale	Fr.	574'000.-
B) Subvention VD - DGAV 30%	Fr.	407'000.-
C) Subvention CH - OFAG 27%	Fr.	368'500.-
E) Part de tiers	Fr.	95'500.-
F) Crédit d'étude, financé par le préavis 2023/04	Fr.	84'000.-
<b>Montant total (TTC), financé</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'529'000.-</b>

L'investissement à consentir nécessite CHF 1'445'000.-. Le financement des travaux sera assuré comme suit :

Crédit d'étude voté préavis No 2023-04 amorti par prélèvement au fonds de réserve	Fr.	84'000.-
Subventions à recevoir	Fr.	775'500.-
Emprunt crédit de construction	Fr.	669'500.-

<b>Total du financement (TTC)</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'529'000.-</b>
-----------------------------------	------------	--------------------

## Charges d'exploitation

Cet investissement n'entraîne aucune charge d'exploitation supplémentaire, au contraire, l'entretien courant des ouvrages devrait être simplifié.

<sup>6</sup> OFAG Office fédéral de l'Agriculture

<sup>7</sup> DGAV Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières, secteur améliorations foncières

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE YENS

- vu le Préavis de la Municipalité,
- entendu les rapports de la Commission des Finances et de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

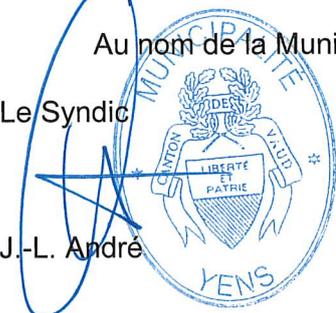
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'445'000.- pour la réfection des chemins de dessertes agricoles et des collecteurs liés (ouvrages AF) – Etape E01 - 2024
- de financer ce montant :
  - par une subvention à recevoir estimée à Fr. 775'500.-
  - par un emprunt pour le solde soit Fr. 669'500.-
- d'amortir l'investissement net de Fr. 669'500.- sur une période de 40 ans, à raison de Fr. 16'800.- par an, la première fois porté au budget l'année suivant l'achèvement des travaux
- d'admettre de porter au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de Fr. 10'700.- au taux moyen actuel de 1.6 %.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 août 2024

Délégués municipaux : MM. Stéphane Boss et Kurt Bühler  
MM. Jean-Luc André et Jonathan Lüthi

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire

J.-L. André  I. Blanc

**Annexes :** 1 plan général A3 « Réfection d'ouvrages AF – étape E01 – 2024 »  
plan des investissements  
tableau d'endettement

Mis à disposition du bureau du Conseil communal le 07.08.2024





## Plan d'investissement de la Commune de Yens Feuille de travail

Investissements à voter	Budget estimatif	Année d'exécution	Avancement	Suivi par
P+R Gare de Yens + Réfection de la route de la Gare et travaux de sécurisation	CHF 1'900'000.00	2025-2027	Offre TRANSITEC de CHF 19'084.00 pour étude validée le 29.07.2019.	Jonathan + Jean-Luc
AF - routes 1ère étape (Subventions 57 % (30 % Confédération et 27 % Canton) et participations des privés à déduire)	CHF 1'445'000.00	2024	Préavis 2024-05 à voter le 09.09.2024	Kurt
Construction d'un trottoir sur la RC30	à chiffrer	2024	Projet mis à l'enquête	Jonathan
Transformation bâtiment Pl. Cité	CHF 3'000'000.00	2024-2025	Projet mis à l'enquête	Stéphane
Remplacement du réservoir de l'Ente par un coupe-pression	CHF 200'000.00	2025		Jonathan
Assainissement énergétique bâtiment La Léchère suite CECB	CHF 1'200'000.00	2026-2027		Stéphane
Mise en conformité et réaménagement du terrain de sport	à chiffrer	à déterminer		Sabina
AF - routes (Subventions 57 % (30 % Confédération et 27 % Canton) et participations des privés à déduire)	CHF 2'955'000.00	à déterminer		Kurt
Travaux d'assainissement à la route de l'Ente	CHF 1'100'000.00	à déterminer		Jonathan
Travaux d'assainissement du ch. de Chanta-Merloz	CHF 720'000.00	à déterminer		Jonathan
Travaux d'assainissement du ch. de Sus-Vellaz	CHF 580'000.00	à déterminer		Jonathan
Séparatif Rte de l'Abbaye	CHF 470'000.00	à déterminer		Jonathan
Transformation du hangar (ex propriété Sté Laiterie)	à chiffrer	à déterminer		Stéphane
Investissements votés				
Zone 30 - Préavis 2020-07	CHF 164'275.49	2021	Bouclé	Jonathan
Etude visant à la réfection du captage du Very - Préavis 2020-08	CHF 53'000.00	2021	Bouclé	Jonathan
Acquisition parcelle 1645 et DDP sur parcelle 1564 - Préavis 2021-01	CHF 315'000.00	2022-2023	Bouclé	Stéphane + Kurt
Réfection du réservoir de Pièce Beney - Préavis 2021-03	CHF 95'000.00	2021	Finalisation des travaux	Jonathan
Recaptage de la source du Very - Préavis 2022-02	CHF 725'500.00	2022	Finalisation des travaux	Jonathan
Séparatif Rue Carroz-Impasse de la Quize - Préavis 2022-06	CHF 960'000.00	2022-2023	Travaux en cours	Jonathan
Séparatif Rue Miéville - Pl. de la Cité Préavis 2023-02	CHF 460'000.00	2023	Travaux en cours	Jonathan
Crédit étude réaménagement Cité Préavis 2023-01	CHF 385'000.00	2023-2024	Etude en cours	Jean-Luc + Stéphane
Etude de la réfection des ouvrages AF et collecteurs - Etape E01 2023-2024 Préavis 2023-04	CHF 84'000.00	2023	Etude a débuté	Jonathan + Kurt
Remplacement de la conduite du réservoir de l'Ente - Préavis 2024-01	CHF 674'300.00	2024		Jonathan
Aménagement arrêt de bus à la Gare Préavis 2024-04	CHF 298'000.00	2024		Jonathan

Endettement communal 2007-2018

2007	7'273'500
2008	6'916'500
2009	6'959'500
2010	6'362'500
2011	5'837'500
2012	5'240'000
2013	5'200'000
2014	11'000'000
2015	13'400'000
2016	13'000'000
2017	13'000'000
2018	11'500'000
2019	11'500'000
2020	11'500'000
2021	9'500'000
2022	9'000'000
2023	9'000'000
2024	7'500'000

Endettement communal 2007-2024

